

1. CARACTÉRISTIQUES DE LA BOURSE DE L'IUE

L'octroi d'une bourse de l'IUE vise l'achèvement d'un doctorat en Histoire et civilisation, Sciences économiques, Sciences juridiques et Sciences politiques et sociales en 4 ans à Florence.

Le financement des trois premières années est assumé par le F.R.S.-FNRS. La quatrième année est financée par l'IUE.

2. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Conformément aux règles de l'IUE, la sélection des candidats à une bourse de doctorat de l'IUE s'effectue en trois étapes :

➤ Étape 1 : Réception et contrôle de l'éligibilité des dossiers

- Réception par l'administration du F.R.S.-FNRS des dossiers introduits à l'IUE
- Contrôle de l'éligibilité sur la base des critères définis par le F.R.S.-FNRS, détaillés dans le règlement et repris sur la [page ad hoc](#) du site de l'IUE

➤ Étape 2 : Évaluation et classement des dossiers

- Réunion de la Commission scientifique au F.R.S.-FNRS en vue d'établir un classement et une présélection des candidats éligibles en fonction des exigences de l'IUE et des critères de qualité qui prévalent pour les candidatures de doctorat au F.R.S.-FNRS. Le résultat de cette première évaluation est transmis à l'IUE.

CRITÈRES

- Profil du candidat (85 %)
 1. Parcours académique du candidat (35 %)
 2. Adéquation du projet proposé avec les domaines couverts par l'IUE (20%)
 3. Parcours extra-académique : expérience professionnelle et/ou mobilité internationale (15 %)
 4. Connaissance des langues (15 %)
- Adéquation entre le sujet de recherche proposé et le profil du candidat : à l'appui, proposition de recherche du candidat (15 %)

Le candidat sera attentif au fait que la qualité du profil et la qualité du dossier scientifique (méthodologie, hypothèse de recherche...) seront prises en compte dans l'évaluation.

- Sélection finale opérée par l'IUE selon la procédure de l'Institut, en présence d'un représentant du F.R.S.-FNRS ; audition d'un nombre restreint de candidats

➤ Étape 3 : Décision d'octroi

- Décision finale d'octroi prise par l'IUE (max. 2 bourses allouées par le F.R.S.-FNRS)
- Communication aux candidats par l'IUE
- Inscription des candidats sélectionnés à l'IUE et début du doctorat le 1^{er} septembre 2020

3. MANDAT SUR LA POLITIQUE DE LIBRE ACCÈS (OPEN ACCESS)

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS a décidé de soutenir le principe du libre accès aux publications scientifiques ([Open Access](#)) issues en tout ou en partie des fonds publics. Ce soutien se concrétise par la mise en œuvre d'un mandat institutionnel relatif aux publications en libre accès issues des projets de recherche et des chercheurs financés par le F.R.S.-FNRS, sous le mode de la voie verte – 'Open Access Green Road'.

Toute publication scientifique produite partiellement ou entièrement grâce au soutien financier accordé du F.R.S.-FNRS mentionnera la source de ce financement : *This work was supported by the Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS under Grant(s) n° (numéro de la convention)*. Cette disposition s'applique également pour les publications en libre accès.